

pauvre. On a regardé ce droit comme une nécessité pour équilibrer les intérêts des cultivateurs d'Ontario et ceux des exploiters de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Je suis en faveur de l'abolition de l'impôt sur le charbon, de même que sur les farines de blé et de maïs. Je ne discuterai pas maintenant ce sujet, mais je désire dire quelques mots à propos des pêcheries. Le premier ministre a dit que la ligne de conduite suivie par le gouvernement sur cette question était la bonne. Avec tout le respect dû à mon très honorable ami, je diffère d'opinion avec lui sur ce point. Plusieurs députés se rappellent que lorsque le ministre de la marine et des pêcheries d'alors, qui est aujourd'hui ministre des finances, présenta un bill, à l'avant-dernière session, je crois, à l'effet de diviser le département, alors que la question fut discutée pendant toute une nuit, je donnai mon opinion sur le devoir du gouvernement dans une crise comme celle qui régnait dans le temps. Nous avions reçu avis que les articles relatifs aux pêcheries allaient expirer. Le gouvernement n'était pas pris par surprise. Ce gouvernement avait le droit de s'occuper de la question. Et quelques honorables députés que je vois en ce moment se rappelleront qu'en cette occasion, après avoir traité la question de la division du département, comme la nuit était avancée, je suggérai qu'il était trop tard pour continuer le débat, bien que j'eusse aimé dire quelque chose touchant la politique à suivre relativement aux pêcheries.

La Chambre m'a demandé de continuer, et j'ai dit que le ministre de la marine devait venir devant la Chambre, et demander un crédit de \$100,000 pour accorder à nos pêcheries la protection nécessaire, pour rendre justice à nos pêcheurs, et faire connaître à nos amis les Américains que nous sommes déterminés à nous protéger. On a dit que telle était la politique du gouvernement; mais je crois devoir déclarer que cette politique n'a pas été suivie.

Une autre année, nous avons accordé une somme de \$50,000 dans le but d'accorder une protection suffisante; mais aucune protection n'a été accordée. L'honorable premier ministre nous a donné pour raisons que des négociations amicales étaient entamées, et qu'il espérait les voir aboutir favorablement. Cette explication peut paraître suffisante; mais il me semble, comme je l'ai dit dans le temps, que le moyen de négocier efficacement est de montrer à la nation avec laquelle nous négocions, que nous étions sérieux dans notre détermination d'accorder à nos pêcheurs cette protection qu'ils avaient le droit d'attendre.

Le peuple de la section Est du pays avait droit à cette protection, et elle ne lui a pas été accordée. Je le regrette d'autant plus que la section Est du pays avait pour représentant un ministre à la tête du département des pêcheries. Ce ministre aurait dû connaître son devoir sur cette question; il aurait dû connaître les droits et privilèges du peuple de la section du pays d'où il venait. Je crois maintenant que nos chances sont beaucoup moins grandes qu'elles ne l'eussent été si nous avions adopté les mesures nécessaires pour montrer que le parlement canadien entendait procéder au point de vue des affaires, et protéger nos intérêts. Mais mieux vaut tard que jamais, et j'espère que la présente session, qu'une journée, ou une semaine ne se passera pas, sans que le gouvernement adopte des mesures à l'effet d'utiliser l'argent voté l'année dernière, pour placer sur nos côtes, aussitôt que la saison s'ouvrira, un nombre suffisant de vaisseaux destinés à protéger nos pêcheries, et qu'un crédit additionnel sera demandé, durant la présente session, pour rendre cette protection efficace. Nous avons vu dans les organes du gouvernement que ce dernier protégeait nos pêcheries. On a dit qu'aussitôt que notre gouvernement s'est aperçu que les Américains n'avaient pas l'intention de renouveler le traité, dès que le comité du sénat américain a eu fait rapport contre le renouvellement du traité concernant les pêcheries, avec les autorités canadiennes, celles-ci ont adopté des mesures pour accorder à nos pêcheries une protection suffisante. Aucune pro-

tection n'a été accordée, nos pêcheries ont été négligées. La pêche aux appâts—comme mon honorable ami de Charlotte (M. Gillmor), le sait très-bien—s'est faite sur une grande échelle et aucune protection n'a été accordée, autant que je puis le voir, à part ce qui a été annoncé par quelques organes du gouvernement; mais les dates et les détails ne sont pas donnés.

D'après toutes les informations que j'ai pu me procurer, il paraît qu'aucune mesure n'a été adoptée, aucune démarche pratique n'a été faite pour protéger nos pêcheries, même depuis que le comité du sénat américain a fait rapport contre le renouvellement du traité. Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur cette question pour le moment, vu qu'elle reviendra probablement encore devant la Chambre; mais j'espère que le nouveau ministre des pêcheries, qui est jeune, énergique, et désireux, je présume, de se faire une réputation, ne permettra pas un nouveau délai, et qu'il ne négligera pas d'accorder aux pêcheries cette protection que le peuple des provinces maritimes a le droit d'attendre. Avant de prendre mon siège, je ferai aussi bien d'ajouter un mot sur un autre sujet. Puisque l'on a parlé de la prospérité, qui règne dans les provinces maritimes du Canada, et du fait que le peuple dans ces provinces a des dépôts considérables dans les caisses d'épargne, qu'il possède autant de confort, qu'il est aussi heureux, qu'il a autant d'ouvrage qu'il n'en a jamais eu, je puis dire que d'après ce que j'ai vu récemment, que d'après les communications mêmes de quelques-uns de mes propres commettants, un nombre considérable d'employés ont été démis sur le chemin de fer Intercolonial; que des hommes, qui avaient vieilli dans le service, ont été destitués, et cela dans une saison de l'année durant laquelle ils ne pouvaient trouver de l'emploi ailleurs. J'en appelle aux honorables membres de cette Chambre, et ils reconnaîtront avec moi que ce n'était pas le temps de démettre de tels employés. On aurait dû les garder en place jusqu'au printemps, lorsqu'ils pourraient trouver de l'emploi ailleurs. Quelques-uns d'entre eux sont dans la plus extrême indigence, et ont adressé des lettres pitoyables sur le tort que leur a fait leur démission à cette saison de l'année, lorsqu'ils n'avaient aucun autre moyen d'existence.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je me lève pour rectifier une erreur commise, sans doute, par inadvertance, dans l'exposé de l'honorable député de Queen (M. Davies). Il a dit qu'aussitôt que le parlement a été prorogé lors de la dernière session, le gouvernement a renoncé à ses droits sur les pêcheries après le 1er juillet dernier, et qu'il s'est hâté de se mettre en communication avec Washington. L'honorable député trouvera que toute la correspondance a été produite sur message spécial du gouverneur général, le 9 juillet 1885. L'honorable député peut aussi se souvenir qu'il y a eu ensuite un débat sur le sujet, et que dans ce débat l'honorable député qui vient de parler, a déclaré qu'il approuvait la ligne de conduite tenue par le gouvernement sous les circonstances, en permettant aux pêcheurs américains de pêcher dans nos eaux.

M. MITCHELL: J'ai dit que, tout en approuvant ce permis provisoire pendant les négociations, je pensais que des mesures devaient être prises pour avoir une force armée, ou, à tout événement, pour être prêts à employer cette force au besoin.

Paragraphe 1 jusqu'à 12, inclusivement, et la résolution, sont adoptés.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose :

Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de sir Hector Langevin, de MM. Bowell, Everett, Ward et de l'auteur de cette motion, pour préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence en conformité avec la dite résolution.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une première et une